



MODIFICATIONS POUR LES

INSCRIPTIONS DE LA

SAISON 2013 - 2014

Chers parents,

Hugues souhaite reprendre les cours **mercredi 4 septembre 2013**, afin de permettre aux « petits nouveaux » d'avoir une meilleure approche du Judo et de leur permettre ainsi d'avoir un essai, voire deux si nécessaire (les mercredis 4 et éventuellement 11 septembre).

NOUVEAUX HORAIRES POUR LES INSCRIPTIONS :

Je serai présente tous les mercredis du mois de septembre 2013 au gymnase de 14 à 19 heures. Les inscriptions doivent être établies au plus vite au niveau de la Fédération Française de Judo, c'est pour cela que je vous demande de vous munir du certificat médical signé par votre médecin traitant et d'une photo d'identité que vous me remettrez lors de l'inscription de votre enfant.

Permanences :

Vendredi 30 août 2013 : de 18 à 21 heures
Lundi 2 septembre : de 17 à 19 heures.

Samedi 31 août : de 10 à 13 heures

Reprise des cours :

[Mercredi 4 septembre 2013](#)

Judo éveil (à partir de 4 ans) :	de 13.00 à 14.30 heures
Débutants à partir de <u>6 ans</u> :	de 14.30 à 16.00 heures
Perfectionnement :	de 16.00 à 17.30 heures
Ados :	de 17.30 à 19.30 heures

*Pour le 1^{er} mercredi de la rentrée, les judokas reprendront leurs cours initial. Ce n'est que lorsque tous les judokas seront enregistrés, que Hugues prendra la décision pour certains de les changer de groupes, suivant la catégorie et le nombre de licenciés. Il est possible aussi que les horaires soit quelque peu modifiés.

Certificat médical :

Chaque licencié doit fournir un certificat médical **récent** et 1 photo d'identité au plus tard pour le 4 septembre 2013. Passé ce délai sans certificat valable, la poursuite de l'activité sportive ne sera plus possible au sein du club.

*Pour les compétiteurs ayant le « **Passeport Judo** » il faut que votre médecin traitant appose son cachet et signe l'encadré (page 2 ou 3 rubrique certificat médical - licence) du passeport jeune.*

Un deuxième certificat médical doit être signé par votre médecin traitant, qui lui sera ajouté à la licence.

Ci-joint le certificat médical que vous voudrez bien faire signer par votre médecin traitant.

IMPORTANT : si votre médecin utilise un certificat médical personnel, n'oubliez pas de lui faire mentionner : “ Ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique du Judo en compétition ”.

Je vous remercie pour votre compréhension. Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été, et vous attends frais et dispos pour la rentrée.

Marie-France

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné,

Docteur en médecine du cabinet médical de, certifie que

Mme, Melle, M.,

Né (e) le : Lieu :

Ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique du judo en compétition.

Date :

Signature et cachet du médecin :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné,

Docteur en médecine du cabinet médical de, certifie que

Mme, Melle, M.,

Né (e) le : Lieu :

Ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique du judo en compétition.

Date :

Signature et cachet du médecin :